

fnaf

FORUM NATIONAL DES ASSOCIATIONS FONDATIONS



BIENTÔT 20 ANS !

L'événement incontournable
du **secteur associatif**,
de la **philanthropie**
et de l'**économie sociale et solidaire**

13²₀
NOV. 5
PALAIS
DES CONGRÈS
PARIS



Facturation électronique : ce qui change pour les Associations en 2026

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES 
Conseil national

Les intervenants

Dominique Périer

Chargé de mission, en charge du pilotage des Grands Projets numériques de la mandature



Isabelle Vissuzaine Pesquier

Directrice de la transformation numérique des cabinets, CNOEC



La réforme

Objectifs de la réforme pour l'Etat

1

Améliorer la lutte contre la fraude à la TVA au bénéfice des opérateurs de bonne foi*

2

Simplifier les obligations déclaratives en matière de TVA avec à terme, le pré-remplissage des déclarations de TVA

3

Renforcer la compétitivité des entreprises grâce aux gains de la dématérialisation et alléger la charge administrative

4

Améliorer la connaissance en temps réel de l'activité des entreprises et le pilotage des politiques publiques

[Cap fixé par le rapport « La TVA à l'ère du digital remis au Parlement »]

* l'Etat estime le gain pour l'économie à au moins 4,5 milliards d'euros

Calendrier : les 2 dates à retenir

Au 1^{er} septembre 2026



- Je dois pouvoir recevoir mes factures sur la plateforme agréée (PA) que j'ai choisie

Au 1^{er} septembre 2027



- J'émets mes factures via ma PA
- Je suis leur traitement
- Je déclare mes transactions
- Je reçois toutes mes factures sur ma PA

Je dois avoir choisi une PA avant le 1^{er} septembre 2026
Je signe un formulaire pour confirmer mon choix

La facturation électronique

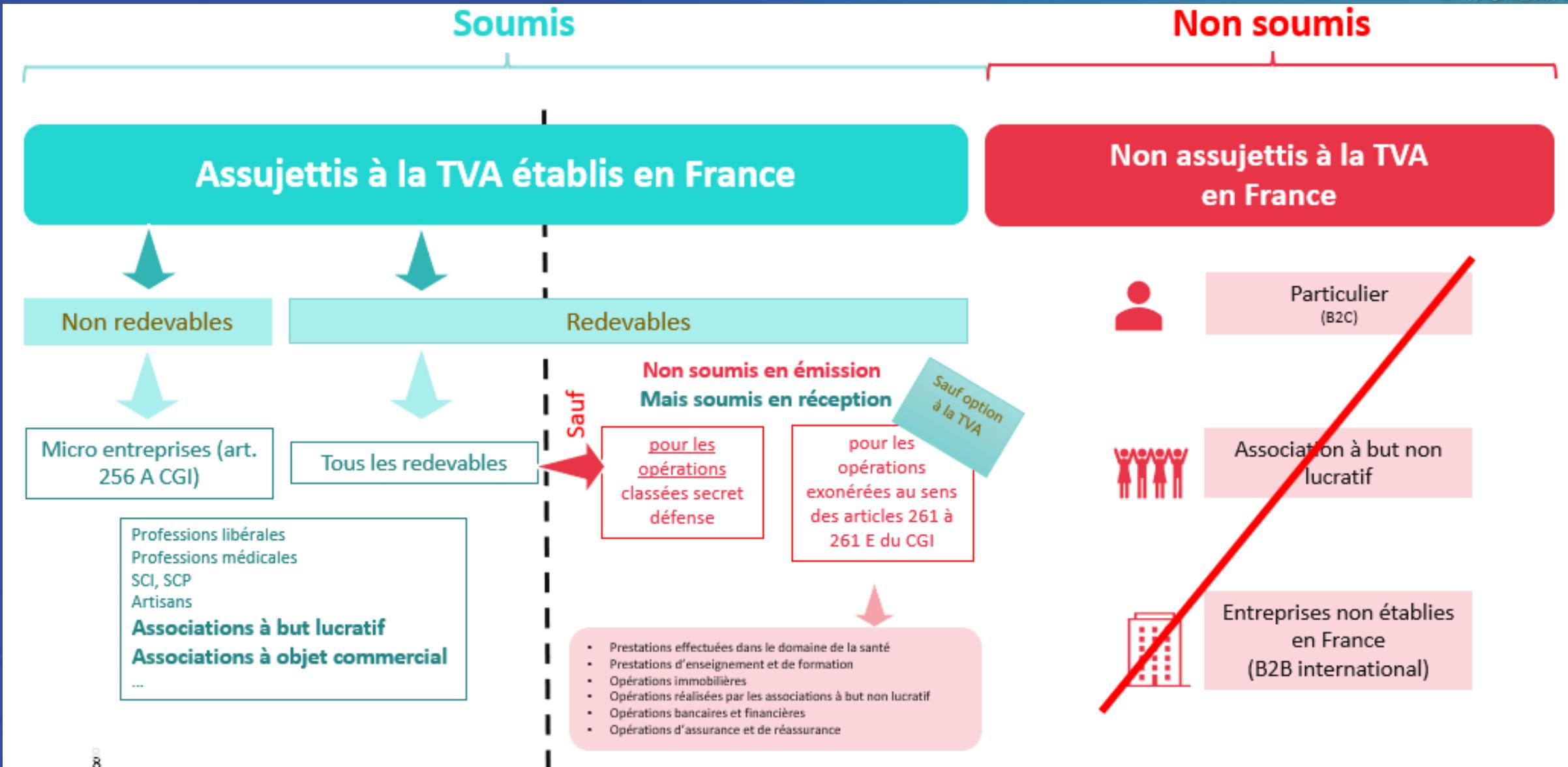
De quoi parle-t-on ?

- **Echange des factures** entre professionnels BtoB (e-invoicing)
 - ✓ Format normé : Factur-X pour les TPE-PME et les associations
 - ✓ (abandon des fichiers word, excel, factures papier, pdf ...)
 - ✓ Transmission sécurisée obligatoirement par des plateformes agréées (PA)
 - ✓ Une transparence sur le suivi de la facture
- **Transmission d'informations** des ventes BtoC (e-reporting)
- **Un calendrier défini** en fonction de la taille de l'entité
 - ✓ En 2026 et 2027

*Fini les factures papier et les factures envoyées par mail,
bonjour les transmissions normées et automatisées !*



Les assujettis à la facturation électronique



Associations à but non lucratif

Association à but non lucratif sans objet commercial :

Aucune obligation ni en émission, ni en réception

Néanmoins, elles peuvent choisir une PA pour recevoir leurs factures

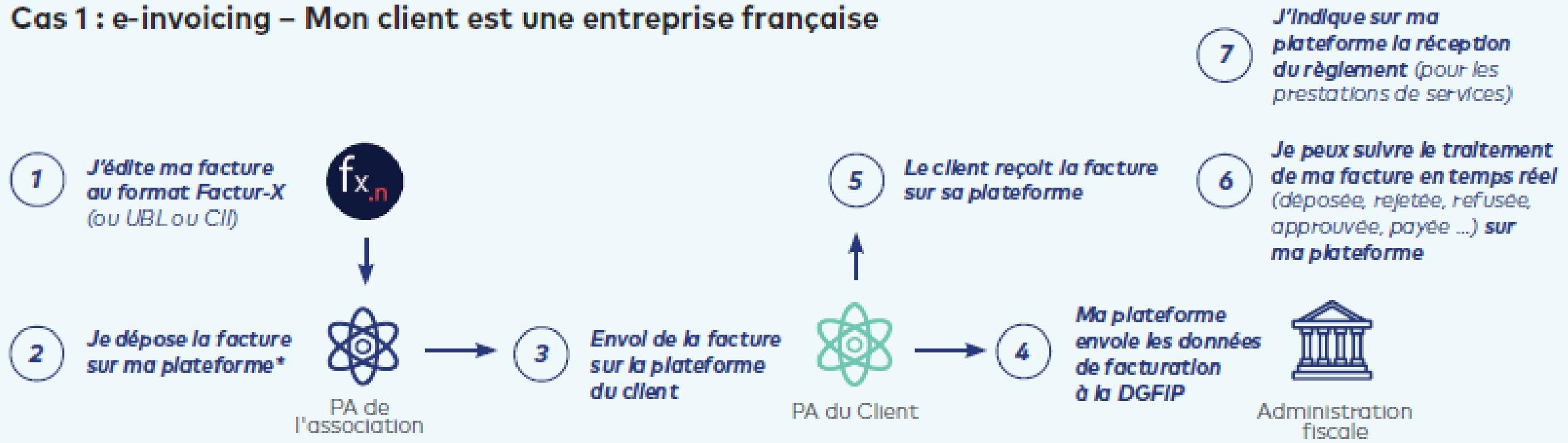
Si les activités lucratives dépassent le seuil annuel des recettes lucratives accessoires

- Pas d'obligation dans la création et l'envoi des factures mais **déclaration des ventes à l'administration fiscale au format e-reporting**

Si l'association a **opté pour la TVA**, elle devient **assujettie** et suit les règles des associations à objet commercial.

Associations assujetties – e-invoicing

Cas 1 : e-invoicing – Mon client est une entreprise française

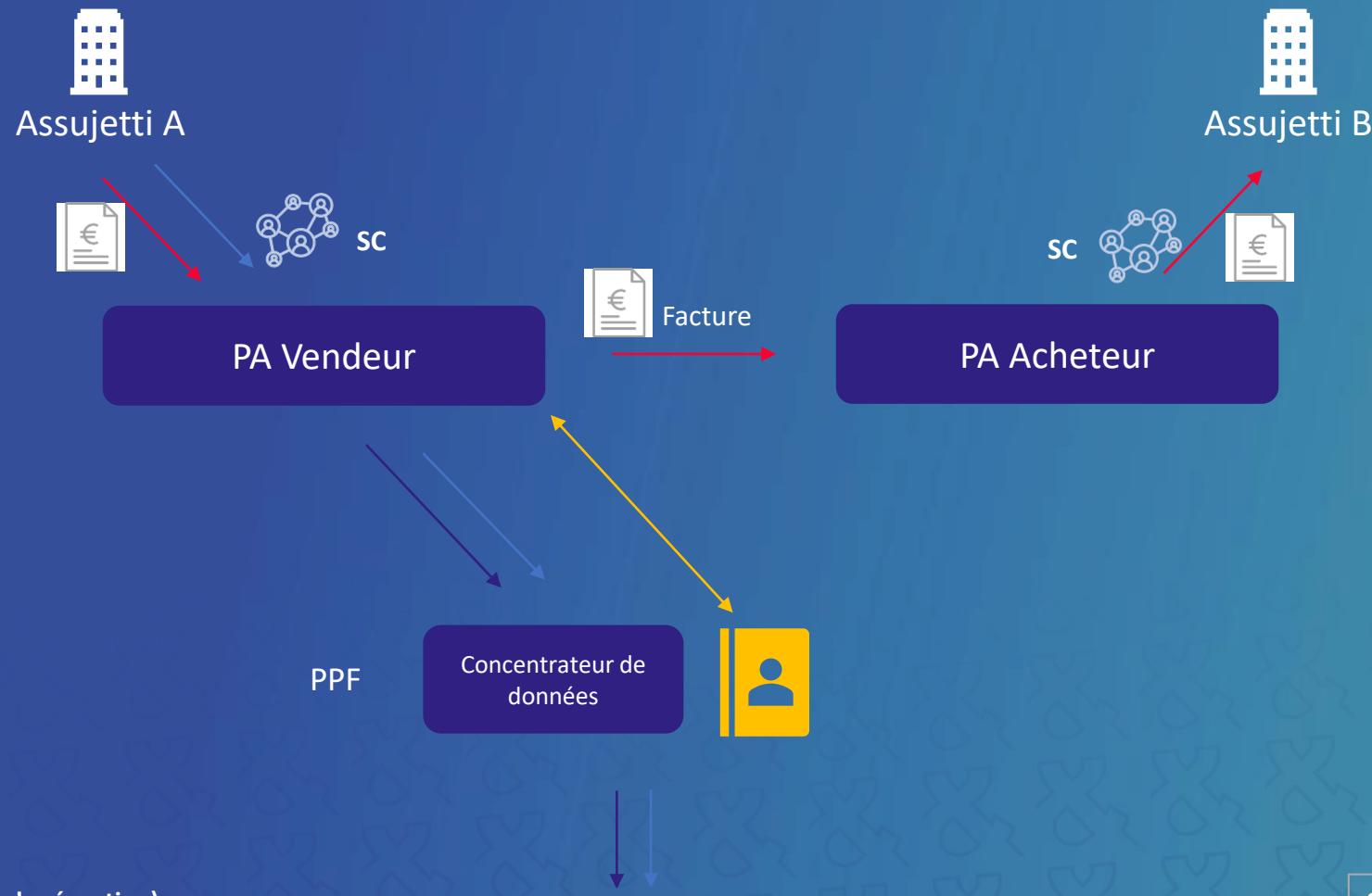


Associations assujetties – e-reporting

Cas 2 : e-reporting – Mon client est un particulier ou une entreprise étrangère



Schéma en Y : Circuit des données



- Accès annuaire (adresses de réception)
- Transmission des factures
- Transmission des données extraits des factures (e-invoicing)
- Transmission des données de transaction + statut (e-reporting)

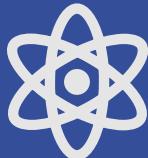
SC en amont des PA
CHORUS PRO pour le BtoG

Les acteurs de la réforme : PA / PPF / SC



PA : Plateforme Agrée par l'Etat

Prestataire immatriculé offrant des services de dématérialisation de factures **pouvant transmettre directement les factures électroniques** à leurs destinataires et transmettre des données à la plateforme publique. La PA met à jour l'annuaire centralisé.



PPF : Portail Public de Facturation / Concentrateur de Données

Portail public opéré par l'AIFE assurant les rôles de **concentrateur de flux** et de **gestionnaire de l'annuaire centralisé**



SC (OD) : Solution conforme

Prestataire **non immatriculé** offrant des services de dématérialisation pouvant intervenir en tant qu'intermédiaire lors de l'émission ou la réception de factures, **sans avoir la possibilité de transmettre les factures entre l'émetteur et le récepteur** ou de générer le e-reporting. Il peut être Solution Conforme.

Les bénéfices pour les associations

Difficultés de facturation des associations

Côté client

- Où transmettre ma facture et comment ?
- Obligation d'utiliser une plateforme en fonction de mon client
- Déposer les factures sur différents portails d'achat
- Différents processus de transmission
- Non réception par le client
- Format imposé par le client

Côté fournisseur

- Où retrouver mes factures ?
- Complexité des différents canaux de réception
- Difficulté d'automatisation
- Mauvais classement des factures
- Format numérique ou papier
- Format imposé par le fournisseur
- Anti-spam

Avec la facturation électronique, les assujettis vont gagner du temps et améliorer leur productivité

Quelles opportunités pour les associations ?

- **Gain de temps** et automatisation de la transmission des pièces au cabinet
- **Suivi en temps réel** des factures grâce au cycle de vie
 - Amélioration de la trésorerie
 - Diminution des erreurs et des litiges
- Conservation des pièces en un même endroit

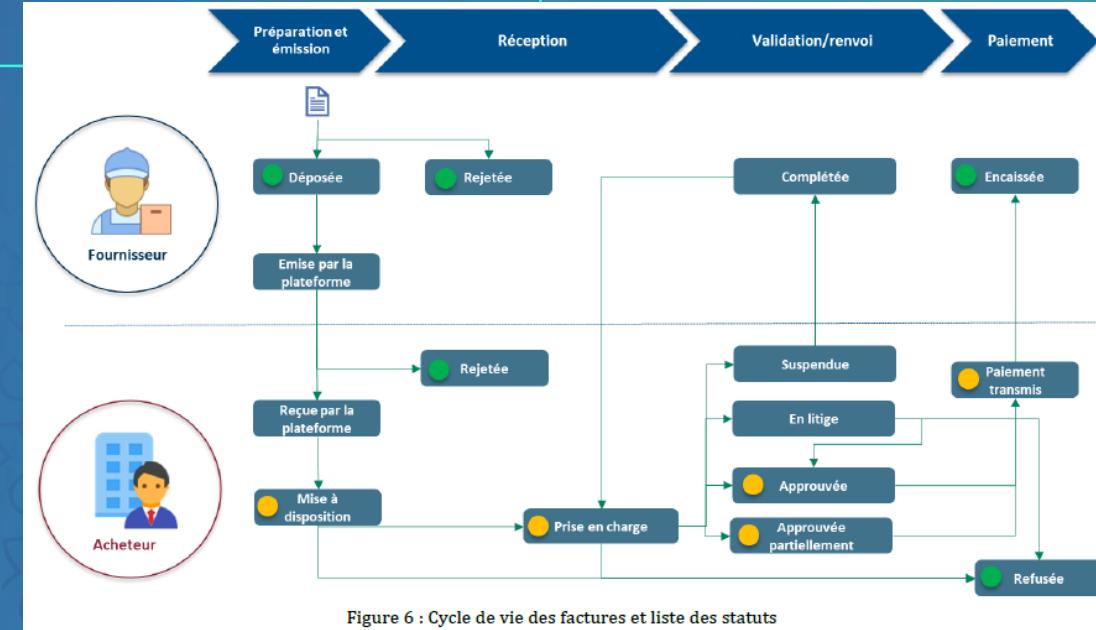


Figure 6 : Cycle de vie des factures et liste des statuts

Les sanctions

COMPTABLES & FISCALES

- Non déductibilité de la TVA pour l'acheteur
- Risque de **perte d'agrément** pour la PA

PÉNALITES POUR L'ASSOCIATION ASSUJETTIE

- **500 € puis 1000€** tous les 3 mois pour non-inscription à une PA (art.1731-IV bis du CGI)
- **50 € par facture** dans la limite de 15 k€ par an (art.1737-III du CGI)
- **500 € par transmission** dans la limite de 15 k€ par an (art.1788 D I et II du CGI)

Passer à l'action

Les étapes de mise en place dans l'entité



- Recenser les obligations (BtoB, BtoC,...)
- Lister les cas d'usage sectoriels
- Vérifier la complétude des données de facture (SIREN)
- Vérifier l'interopérabilité des logiciels
- Adapter les process liés à la facture d'achat et de vente
- Choisir une PA traitant les cas d'usage de l'entité
- Choisir les outils
- Automatiser les processus
- Former les équipes
- Créer des mémos pour les utilisateurs
- Tester avec quelques clients
- Vérifier que tout fonctionne avant l'échéance 2026
- Ajuster
- Déployer à l'échelle

6 Raisons pour agir maintenant !

1

L'échéance du 1^{er} septembre 2026 est confirmée

2

C'est une démarche européenne avec l'application de VIDA en 2030

3

La digitalisation est une nécessité au-delà de la facturation

4

Audit et cartographie sont des étapes indispensables à la digitalisation

5

Faire évoluer les compétences internes ne se fait pas du jour au lendemain

6

On peut dès à présent tirer profit des bénéfices de la Facturation électronique

Un expert-comptable peut vous aider

- En auditant votre système de facturation
- En vous accompagnant dans la mise en conformité et l'automatisation de vos tâches
- En vous assistant dans le choix d'outils adaptés à votre activité et à la volumétrie de facturation de votre association
- En mettant à votre disposition des outils (PA, facturation, signature électronique, archivage...)
- En prenant en charge certaines tâches administratives (facturation, paiement, recouvrement, suivi du statut des factures...)

Votre expert-comptable peut prendre en charge votre inscription à une PA

Délégation de choix de PA

La DGFiP souhaite que les assujettis puissent faire un choix éclairé :

- Mise en place **d'un formulaire Opt-in** en mai 2025 pour le choix de la PA en réception
- Elle autorise **les experts-comptables à prendre en charge l'inscription de leurs clients dans l'annuaire centralisé** (avec un mandat de délégation).

Process à suivre pour déléguer votre inscription à votre expert-comptable :

1 Vous signez un **mandat de délégation de signature**.

2 Votre expert-comptable signe **l'accord formel avec la PA choisie**.

3 Vous **recevez vos factures** sur votre PA

Signature du mandat en 2025 pour une inscription en 2026

Informez-vous sur le site mafacture-monexpert.fr

<https://mafacture-monexpert.fr/>

The screenshot shows the homepage of the mafacture-monexpert.fr website. At the top, there is a navigation bar with links for "Accueil", "Comprendre", "Se préparer", "Choisir", and a search bar labeled "Trouver un expert-comptable". Below the navigation is the logo of the "ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES" with its emblem. The main visual features a chef in a kitchen and a businesswoman, with the text "FACTURE ÉLECTRONIQUE" and a large headline "DÉPÈCHEZ-VOUS DE PRENDRE LE TEMPS". A subtext explains the benefits of electronic invoicing. At the bottom, there are buttons for "Contacter un expert-comptable" and "Découvrir la réforme". The footer contains the slogan "DU CONCRET SUR LA FACTURE ÉLECTRONIQUE".

Un site pour :

- Comprendre
- Se préparer
- Choisir

Trouver un expert-comptable

Retrouvez :

- Des vidéos
- Des fiches métier
- [La fiche Associations](#)

Merci de votre attention